

**Assemblée générale**

Distr. générale
9 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 15 a) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité****Lettre datée du 9 octobre 2000, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre datée du 27 septembre 2000, dont vous trouverez copie ci-joint (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale en prévision des élections au Conseil de sécurité qui se tiendront demain 10 octobre 2000.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Anund Priyay **Neevoor**

**Annexe à la lettre datée du 9 octobre 2000, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 27 septembre 2000

Vous vous souvenez sans doute que, dans la déclaration qu'il a faite le 22 septembre 2000 à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale de la République de Maurice, Anil Kumarsingh Gayan, a confirmé la candidature de Maurice aux élections devant être organisées pendant la session en cours de l'Assemblée générale afin de pourvoir, pour la période 2001-2002, les sièges de membres non permanents devenus vacants au Conseil de sécurité.

À ce propos, la Mission permanente de la République de Maurice a envoyé une note verbale, le 22 septembre 2000, aux missions permanentes à New York, afin de leur communiquer des éléments d'appréciation à l'appui de la candidature de Maurice. Vous trouverez copie de cette note ci-jointe, pour information (voir appendice). Il ressort de ce document que, lors du sommet que l'Organisation de l'unité africaine a tenu en juillet au Togo, celle-ci n'a appuyé aucune candidature particulière aux élections devant être organisées au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale pour pourvoir le siège de membre non permanent du Conseil de sécurité alloué à l'Afrique.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Anund Priyay **Neewoor**

**Appendice à la lettre datée du 27 septembre 2000,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de Maurice
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 22 septembre 2000

La Mission permanente de la République de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Organisation et a l'honneur de leur faire savoir que le Gouvernement mauricien a présenté la candidature de Maurice aux élections devant être organisées pendant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, actuellement en cours, afin de pourvoir pour la période 2001-2002 le siège de membre non permanent qui sera libéré par la Namibie à la fin de l'année.

En faisant ainsi acte de candidature, le Gouvernement mauricien a pleinement conscience de la responsabilité importante qui incombe au Conseil de sécurité en sa qualité d'institution la plus haute de la communauté internationale au sein du système des Nations Unies, à laquelle est confiée la tâche capitale de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est persuadé d'avoir toutes les qualifications requises et d'être à même d'éclairer utilement les débats et le processus de prise de décisions au sein du Conseil de sécurité pour toutes les questions touchant à la paix et à la sécurité.

Maurice est une démocratie séculaire pluriethnique au sein de laquelle toutes les religions et cultures voisinent en harmonie et dans la plus complète liberté. Son gouvernement et son peuple sont très attachés à son pluralisme, à sa riche tradition démocratique ainsi qu'à la liberté individuelle et aux droits de l'homme, valeurs qui sont d'ailleurs profondément ancrées dans la constitution du pays.

En tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Commonwealth, de l'Organisation internationale de la francophonie, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de l'Association de coopération régionale des pays du pourtour de l'océan Indien et de la Commission de l'océan Indien, Maurice s'emploie activement, en politique étrangère, à promouvoir la paix, la sécurité et la coopération aussi bien à l'échelon régional qu'au niveau international.

En outre, aucun consensus ne s'est forgé cette année en Afrique autour d'une candidature particulière aux élections au Conseil de sécurité. Or, Maurice a été le premier pays à déclarer sa candidature, puisqu'il l'a fait dès janvier dernier lors de la réunion des pays de la sous-région de l'Afrique orientale à laquelle revient le siège au Conseil de sécurité alloué à l'Afrique pour la période 2001-2002. Le coordonnateur de la sous-région, le Président du Comité africain d'ambassadeurs chargé des candidatures, la Mission d'observation permanente de l'OUA à New York et le Secrétariat de l'OUA à Addis-Abeba ont également été informés ensuite par écrit de la décision qu'avait prise le Gouvernement mauricien de présenter le premier sa candidature.

Du fait de la vive opposition de l'Ouganda à la candidature d'un autre pays qui s'est déclaré par la suite et aussi en raison du maintien de la candidature mauri-

cienne, ni le Comité africain d'ambassadeurs chargé des candidatures ni le Groupe africain plénier ne sont parvenus à un consensus.

Lors du sommet de l'OUA qui s'est tenu en juillet à Lomé, aucune décision n'a été prise à l'échelon du sommet quant au choix du candidat africain à appuyer, en raison de l'objection que le Président de l'Ouganda a formulée officiellement à la candidature d'un autre pays et du maintien de la candidature de Maurice. En fait, le Président du Togo, qui présidait le sommet, a annoncé lors de la clôture de la dernière session de travail qu'il tiendrait des consultations sur ce sujet à une date ultérieure. Ces consultations n'ont toujours pas eu lieu. Le Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est réuni après la clôture de cette session, n'a pas été tenu d'aborder la question du choix du candidat puisque le Président du sommet avait annoncé son intention de consulter personnellement le Président de l'Ouganda à ce sujet.

Compte tenu de cet état de choses et surtout parce qu'il est convaincu de posséder les qualifications et le profil voulus, le Gouvernement mauricien a l'honneur de demander à votre Gouvernement de bien vouloir appuyer la candidature de Maurice lors des élections qui seront organisées le mois prochain pour pourvoir le siège non permanent devenu vacant au Conseil de sécurité.

La Mission permanente de la République de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux autres missions permanentes auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.
